

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE42

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin, M. Villedieu, M. de Fournas,
M. de Lépinau, Mme Engrand, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Lopez-Liguori,
M. Meizonnet, Mme Menache, Mme Sabatini, M. Tivoli et Mme Laporte

ARTICLE 9

Après le mot :

« publique »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de corriger un non-sens mis en avant par EDF lors des auditions. L'enquête publique effectuée dans le cadre des réexamens de la 35^{ème} année est différente de l'enquête publique réalisée lors de la construction.